



**QUESTIONS D’USAGERS**

# QU’EST-CE QUE MON ESPACE SANTÉ ?

**Mon espace santé est un service public numérique sécurisé qui centralise vos documents médicaux et médico-sociaux.** Il vous permet de partager ces informations en toute sécurité avec les professionnels impliqués dans votre prise en charge**.** Il regroupe plusieurs fonctionnalités :

* **Le Dossier Médical**, qui contient vos informations en lien avec votre accompagnement : bilans d’accompagnement, projet personnalisé, dossier de liaison d’urgence, ordonnances, comptes rendus d’hospitalisation et de consultation, résultats d’examens, carnet de vaccination, grille d’évaluation médico-sociale, attestation de sécurité sociale, attestation d’hébergement ou de sortie, etc.
* **Une messagerie sécurisée** pour échanger avec les professionnels.
* **Un agenda** qui nous prévient de vos prochains rendez-vous avec les professionnels**.**

# QUI PEUT CONSULTER MES DOCUMENTS ?

Seuls les **professionnels habilités et autorisés qui vous accompagnent** peuvent accéder aux documents nécessaires à votre suivi ((ex. : médecin traitant, infirmier, psychologue, hôpital).

Ces professionnels respectent le **secret médical** et doivent **vous prévenir et demander votre accord avant d’accéder à vos données**. Vous pouvez **refuser**.

Personne d’autre (**employeur, banque, assurance**…) n’a accès à vos informations.

Vous pouvez **consulter la liste des profils autorisés** depuis votre compte Mon espace santé et **bloquer l’accès** à certains professionnels.

# EXISTE-IL UN LIEN ENTRE MON ESPACE SANTÉ, LE DMP ET MON COMPTE AMELI ?

**Mon espace santé** permet de stocker vos documents sensibles en lien avec son accompagnement sanitaire, social et médico-social.

**Le DMP est une partie intégrante de Mon espace santé.** Il correspond à la section où sont stockées vos données sensibles, votre **dossier médical**.

**Le compte ameli**, quant à lui, est géré par l’Assurance Maladie et sert à vos démarches administratives : carte Vitale, remboursements, arrêts maladie, gestion de vos droits.

* **Il n’y a aucun lien direct entre votre compte ameli et votre profil Mon espace santé. Ce sont deux services distincts, avec des objectifs différents.**

**En résumé :**

* Mon espace santé = DMP + messagerie sécurisée + autres services santé
* Le DMP est inclus dans Mon espace santé
* Le compte ameli est séparé et dédié à vos démarches administratives.

# COMMENT EST GERE L’ACCES ?

L’accès est défini selon la spécialité du professionnel, grâce à une **grille d’autorisation qui précise quels documents sont visibles par qui**. Vous pouvez la consulter [ici](https://cms.monespacesante.fr/gateway/cms/sites/default/files/matrice-habilitations.pdf).

Vous **êtes informé lors du premier accès** et **à chaque ajout de document**.

Vous gardez la main sur la confidentialité :

* **bloquer l’accès à un professionnel**,
* **masquer un ou plusieurs documents** : les documents masqués restent visibles uniquement par vous et la personne qui les a déposés.

# EN TANT QUE PARENT, AI-JE ACCÈS AU PROFIL MON ESPACE SANTÉ DE MON ENFANT ?

Oui. Chaque assuré dispose d’un profil Mon espace santé. Pour les enfants de moins de 18 ans :

* Le profil est **rattaché à celui d’un parent ou tuteur légal**.
* Le représentant légal connu de l’Assurance Maladie a directement accès au profil du mineur.
* Il peut **partager la gestion** avec un autre parent ou tuteur via la rubrique **« Partage du profil »** dans les paramètres.

En cas de désaccord entre les parents, le second parent peut obtenir l’accès sur présentation des justificatifs attestant de sa qualité de représentant légal (appelez le **3422** pour en savoir plus).

À 18 ans, l’enfant reçoit une invitation pour activer son propre profil et retrouve **tous ses documents** (bilans, carnet de vaccination, comptes rendus, projet personnalisé…).

# EN TANT QUE MINEUR, TOUTES MES DONNÉES SONT-ELLES CONSULTABLES PAR MES PARENTS ?

**Non**. Un professionnel de santé peut déposer un document dans votre profil et **le rendre invisible pour vos parents ou tuteurs**, (ex. : santé sexuelle ou psychologique).

Cette décision se prend en concertation avec vous et le professionnel.

Ces informations restent visibles pour les autres professionnels afin d’assurer la continuité des soins.

# PUIS-JE DONNER L’ACCÈS À MON ESPACE SANTÉ À UN PROCHE AIDANT ?

Pas encore. Mon espace santé ne propose pas cette fonctionnalité.  
Cependant, votre aidant peut **vous accompagner avec votre accord** dans les démarches d’activation ou de consultation, ajouter des documents ou gérer vos informations.

# QUE SE PASSE-T-IL SI JE CHANGE D’ÉTABLISSEMENT OU DE PROFESSIONNEL ?

Vos documents restent dans Mon espace santé. **Ils ne sont pas supprimés**.

Vos nouveaux professionnels pourront y accéder **uniquement si vous leur donnez l’autorisation**.

Cela facilite la continuité de votre suivi sans avoir à tout recommencer.

# SI JE CHOISIS DE NE PAS ACTIVER MON ESPACE SANTÉ, VAIS-JE PERDRE MES DROITS OU MA PRISE EN CHARGE ?

Non. Mon espace santé **n’est pas obligatoire**.

Si vous ne l’activez pas, cela n’a **aucun impact** sur vos droits à l’Assurance Maladie, vos remboursements ou votre accompagnement médico-social.

# COMMENT ME FAIRE AIDER POUR UTILISER MON ESPACE SANTÉ ?



**Plusieurs solutions s’offrent à vous afin d’être accompagné dans la prise en main de Mon espace santé.**

**Le support téléphonique de Mon espace santé** peut vous orienter vers les services et personnes en capacité de vous venir en aide près de chez vous.

**Votre CPAM de rattachement peut vous indiquer**

**les bons interlocuteurs.**

**Contactez-nous par téléphone**

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

**3422**

Vous pouvez contacter grâce aux liens suivants **l’ambassadeur Mon espace santé en contactant votre ARS ou le Conseiller numérique France services**

**le plus proche de chez vous :**

[Contactez votre ARS | National](https://www.ars.sante.fr/contactez-votre-ars)

[Regions - Cartographie Conseiller Numérique](https://conseiller-numerique.gouv.fr/carte)

**Formés à l’utilisation de Mon espace santé, ils pourront vous accompagner dans vos démarches (activation, opposition, ajout de documents, renseignement du profil médical etc).**